

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-013-17297/25/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association "Aix Multi Services" pour l'exercice 2025 - Approbation d'une convention pour la réalisation de chantiers d'insertion "Verts" - MGDIS n°9807
117261**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, consciente de la qualité et de la fragilité de son patrimoine naturel, est engagée dans une politique de préservation et de gestion des espaces naturels. Au regard des enjeux nationaux de transition écologique, la Métropole développe une politique d'actions en matière de valorisation et d'entretien du patrimoine naturel et paysager. La Métropole entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine. L'association Aix Multi Services Environnement (AMS) œuvre, depuis 2014, à l'inclusion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi en grande difficulté, par la réalisation de chantiers d'insertion en faveur de la restauration, l'entretien et la préservation des espaces naturels.

A travers son agrément d'insertion par l'activité économique, le projet de l'association est la réalisation de chantiers agricoles et paysagers par des personnes en situation de précarité contribue à la valorisation du territoire métropolitain. La mission prioritaire du chantier est d'accompagner ces personnes vers l'emploi durable :

- En mettant en œuvre un suivi socioprofessionnel quotidien en situation de travail.
- En résolvant progressivement les freins de logement, mobilité, santé et autres, en relation étroite avec les ressources et les partenaires du secteur d'Aix.
- En organisant la montée en compétences certifiantes (savoirs de base, inclusion numérique, sécurité) pour faciliter le retour à l'emploi.
- En facilitant les besoins recrutement des entreprises en recherche de main d'œuvre.

L'association intervient dans ce domaine sur notre territoire depuis 1994.

Les actions menées sont les suivantes :

- Accueil et recrutement de personnes durablement éloignées de l'emploi et cumulant des difficultés sociales et professionnelles.
- Encadrement et tutorat de ces personnes dans le cadre d'activités d'utilité sociale et environnementale menées sur le territoire (travaux paysagers, agriculture biologique).
- Accompagnement individualisé sur la résolution de freins en relation avec les partenaires, et accompagnement à la montée en compétences suivant le projet professionnel individualisé,
- Accompagnement et formation collective des salariés (sécurité, vie professionnelle, maîtrise de la langue, savoirs de base et numériques, accès aux outils numériques solidaires, accès aux paniers bio solidaires, accompagnement mobilité, etc.).
- Médiation active avec les entreprises du territoire (événements emploi, appui au recrutement, suivi en poste, etc.).

L'association Aix Multi-Services sollicite une subvention de 33 000 euros auprès de la Métropole pour une aide financière destinée à la réalisation de chantiers d'insertion « verts » lui permettant de mettre en œuvre son projet global pour la réalisation de chantiers d'insertion en faveur de la restauration, l'entretien et la préservation des espaces naturels du Grand Site Concors Sainte-Victoire (dossier MGDIS n°9807).

Il est proposé d'attribuer à l'association Aix-Multi Services une subvention d'un montant total de 33 000 € :

N°MG DIS	ASSOCIATIO N	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITÉ E	SUBV° PROPOSÉE	TAUX en %	CONV OUI/ NON
9807	Aix Multi Services	Chantier d'insertion en faveur de la préservation des espaces naturels sensibles du Grand Site Concors Sainte-Victoire	33.000 €	269.462 €	33.000 €	33.000 €	12,25%	OUI

Par ailleurs, il est à noter que pour l'année 2025, Aix Multi Services a déposé 2 autres demandes à la Métropole :

- Dossier MGDIS n°9806 : - Développement urbain et stratégie territoriale – insertion socioprofessionnelle de personnes éloignées de l'emploi - Montant demandé : 175 000 €.
- Dossier MGDIS n° 9808 : - direction de l'Agriculture et de l'Alimentation - réalisation de chantiers d'insertion destinés assurer une production agricole approvisionnant la restauration collective, sociale et médico-sociale des territoires, apporter un appui en main-d'œuvre et en prestations diverses aux agriculteurs locaux et assurer un accompagnement à l'accessibilité alimentaire auprès de personnes en situation de précarité (aide alimentaire, paniers solidaires, ateliers cuisine) en partenariat avec divers établissements du territoire. Montant demandé : 30 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-047-17067/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de cette demande de subvention pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Aix Multi-Services une subvention d'un montant total de 33 000 euros pour la réalisation de chantier d'insertion en faveur de la préservation des espaces naturels sensibles du Grand Site Concors Sainte-Victoire - dossier MGDIS 9807.

Article 2 :

Est approuvée la convention annuelle d'objectifs 2025 à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Aix Multi Services.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2025 pour 80 % et de l'exercice 2026 pour 20 % en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 76.

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Patrimoine naturel, paysage et forêt » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8SITES ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Gestion des risques majeurs
Grand Site Concors - Sainte Victoire

Olivier FREGEAC